

Séance du 21 janvier 2019

Interpellation citoyenne

Julien DE SCHEPPER a interpellé les membres du Conseil communal au sujet de la demande de permis unique de classe II pour la construction d'un ensemble de logements, bureaux, commerces et parking souterrain à l'emplacement du bâtiment de l'ancien Belgacom.

Il a notamment posé plusieurs questions : « Comment allez-vous mettre en place la participation citoyenne concernant ce projet ? », « Pouvez-vous établir une liste des études d'incidences que vous allez imposer au promoteur du projet et nous la transmettre ? ».

M. DE SCHEPPER est aussi intervenu au sujet de l'évolution démographique de la Ville et de ses incidences. « Comment justifiez-vous que la densification doive forcément passer par la destruction d'une partie du rempart... ? ». Il a aussi déploré le manque de dimension écologique dans ce projet.

Le Bourgmestre Pierre HUART lui a répondu point par point. « En matière de participation citoyenne, Nivelles jouit d'une bonne expérience. Depuis plus de 25 ans, une CCATM (Commission consultative communale d'Aménagement du Territoire et de la Mobilité) réunit des citoyens qui ont une expérience du développement de la ville et de la gestion des dossiers d'urbanisme. En outre, le promoteur s'est engagé à impliquer les citoyens ». Concernant la liste des études d'incidence à réaliser, elle sera envoyée par écrit aux riverains. D'après le mayor, « toutes les communes comparables à Nivelles se développent de la même manière. En outre, nous demanderons au promoteur de le mettre en évidence ». L'Echevin du développement durable Pascal RIGOT a reconnu que les aspects voiries mais aussi mobilité, végétalisation du projet, perméabilité du sol posent question. « Le Collège n'a pas encore remis son avis. Dans quelques semaines, il sera transmis au Fonctionnaire délégué de la Région wallonne, a-t-il expliqué.

Prestation de serment

La Présidente du CPAS Colette DELMOTTE a prêté serment en qualité de membre du Collège communal.

Festivités sur la voie publique : pas de vente de boissons spiritueuses

Une ordonnance de police administrative a été prise concernant les soumonces générales, le carnaval et tout événement public se déroulant sur la voie publique. Durant ces festivités, il est interdit de transporter, de servir ou de consommer des boissons spiritueuses sur la voie publique. Il est également interdit de vendre des boissons spiritueuses dans les commerces de détails, les magasins de nuit, les moyennes et grandes surfaces, les stations-services situés dans l'intra-muros.

Pour la vente et la consommation de boissons fermentées sur l'espace public, une autorisation individuelle du Bourgmestre est requise et est à produire sur réquisition de la police.

Passage pour piétons

Sur base d'une demande citoyenne et après analyse par le groupe « Circulation », un passage pour piétons sera mis en place rue de l'Église près de la place de Baulers dès approbation de la Région wallonne.

Vente et démantèlement de la pompe CNG (Compressed Natural Gas)

Les Conseillers ont accepté la vente et le démantèlement de la pompe CNG (abstentions du groupe PluS).

Claude EPIS (PluS) a émis plusieurs critiques quant à l'utilisation du CNG.

Pierre HUART a rappelé qu'en 2010, la Ville de Nivelles avait été précurseur en achetant des véhicules au CNG mais il n'y avait pas de pompe à Nivelles. « C'est pourquoi nous en avons acheté une pour les navettes puis pour certains autres véhicules ».

L'Echevin Pascal RIGOT a précisé que « suite à divers problèmes techniques et aux réparations coûteuses, la Ville a décidé de vendre et de démanteler sa pompe CNG et d'aller se ravitailler dans celles de distributeurs nivellois. Par ailleurs, nous continuerons à utiliser le CNG, carburant plus respectueux de l'environnement ».

Projet immobilier Belgacom : avis défavorable pour la création et la modification de voiries communales

Etant donné le rapport défavorable des pompiers, c'est à l'unanimité que les Conseillers ont émis un avis défavorable pour la création et la modification de voiries communales dans le cadre du projet immobilier de la « Belgacom », bâtiment situé juste en face de l'Hôtel de Ville.

Projet de Schéma de Développement du territoire

Les Conseillers des groupes LB, Ecolo, cdH et DéFI ont donné un avis favorable au projet de Schéma de Développement du territoire adopté le 12 juillet 2018 par le Gouvernement wallon.

Le groupe PluS a voté contre estimant que dans ce document, le Brabant wallon a été oublié au niveau de ses starts-up, de la mobilité, du stationnement, du patrimoine naturel et culturel, du tourisme... (abstention de Marie LECOMTE).

Le Bourgmestre Pierre HUART, quant à lui, est ravi par ce projet car « il désigne Nivelles comme pôle ouest du Brabant wallon, ce qui permettrait de concentrer les investissements publics sur notre ville ! ».

Pierre HUART a aussi souligné que l'évolution actuelle de Nivelles était tout à fait en phase avec le projet de SDT (Schéma de Développement territorial).

Prime à l'installation d'un chauffe-eau solaire et à l'isolation

Le Conseil a approuvé le principe d'octroi d'une prime de 250€ pour l'installation d'un chauffe-eau solaire dans les logements ainsi qu'une autre pour l'isolation.

Rénovation du Waux-Hall

Evelyne VANPEE (cdH) a demandé à l'Echevin des Travaux de faire le point sur le dossier de rénovation du Waux-Hall. « Fin de la mandature, j'ai signalé à plusieurs reprises que certains travaux devaient être faits d'urgence comme l'entrée du centre. Quelle est la réponse du Collège ? », a-t-elle demandé.

L'Echevin Pascal RIGOT a rappelé les différents aspects liés les uns aux autres de ce fastidieux dossier. « L'acte de base est en adaptation avec le partage de propriété entre la Ville (70%) et la Communauté française (30%). Concernant la maintenance, un marché public avait été lancé mais il a été cassé par la tutelle le 6 juillet 2018 car la période de ce marché à savoir 12 ans, avait été jugée trop longue. Nous devons donc relancer le marché », a-t-il expliqué.

A propos de sa mise en conformité, elle sera reportée d'un an et inscrite dans le plan PIC 2019-2021. « Avec l'Echevin de la Culture et le Conseil d'administration, nous réfléchissons à la rénovation de ce bâtiment qui a 40 ans », a précisé Pascal RIGOT.

Viva for life : bilan

Bernard DE RO (cdH) a souhaité connaître le coût global pour la Ville et a proposé d'investir ce montant dans les asbl sociales de Nivelles.

Le Viva for Life a permis à la Ville de gagner en visibilité et en notoriété. « La 1^{ère} année de participation nous a coûté 25.000€ et 45.000€ pour les frais directs. La 2^{ème}, 35.000€ (au lieu de 50.000€ initialement) et 56.000€ pour les frais directs. Nous avons dû notamment travailler avec la Croix-Rouge et ses prestations étaient plus chères. En ce qui concerne l'aide aux associations sociales, ce sont des choix et le nôtre est de ne pas augmenter les taxes. Je les invite à rentrer leurs projets à Cap 48 pour bénéficier d'un financement », a répondu le Bourgmestre Pierre HUART.

Vidéo surveillance : comité de pilotage

« L'usage des caméras se généralise. La mise en place d'un comité donnera des garanties pour la protection de la vie privée. Quand le point sera-t-il mis à l'ordre du jour du Conseil communal ? », a demandé Céline SCOKAERT (PluS).

Le Bourgmestre Pierre HUART a déclaré que ce point sera géré directement par la zone de police et donc en Conseil de police.

Projets Egalité des chances et Solidarité internationale ?

Céline SCOKAERT a posé la question suivante : « Que deviennent les projets défendus par l'égalité des chances et la solidarité internationale ? ».

« Nous sommes justement en train de travailler sur la mise en place de comités et de nouveaux projets. Ceux-ci vous seront présentés prochainement au Conseil communal », a répondu la Présidente du CPAS Colette DELMOTTE.

« Quant au Conseil consultatif Nord-Sud, il œuvre depuis 20 ans et continue à gérer ses projets relatifs à la solidarité internationale. Il est ouvert à tout citoyen et membre du Conseil. Il viendra présenter son plan d'actions lors d'une prochaine séance », a expliqué l'Echevin Grégory LECLERCQ.

Tir de feux d'artifice

« Un certain nombre de tirs de feux d'artifice ont eu lieu lors du passage à l'an neuf. Pourriez-vous confirmer qu'ils ont préalablement été autorisés par la commune ? », a demandé C. SCOKAERT.

Le Bourgmestre Pierre HUART a confirmé que des demandes avaient été introduites auprès du Collège communal mais certains feux ont été tirés sans autorisation. Il conseille aux riverains de contacter la police pour le signaler. Une amende administrative pourra alors être dressée.